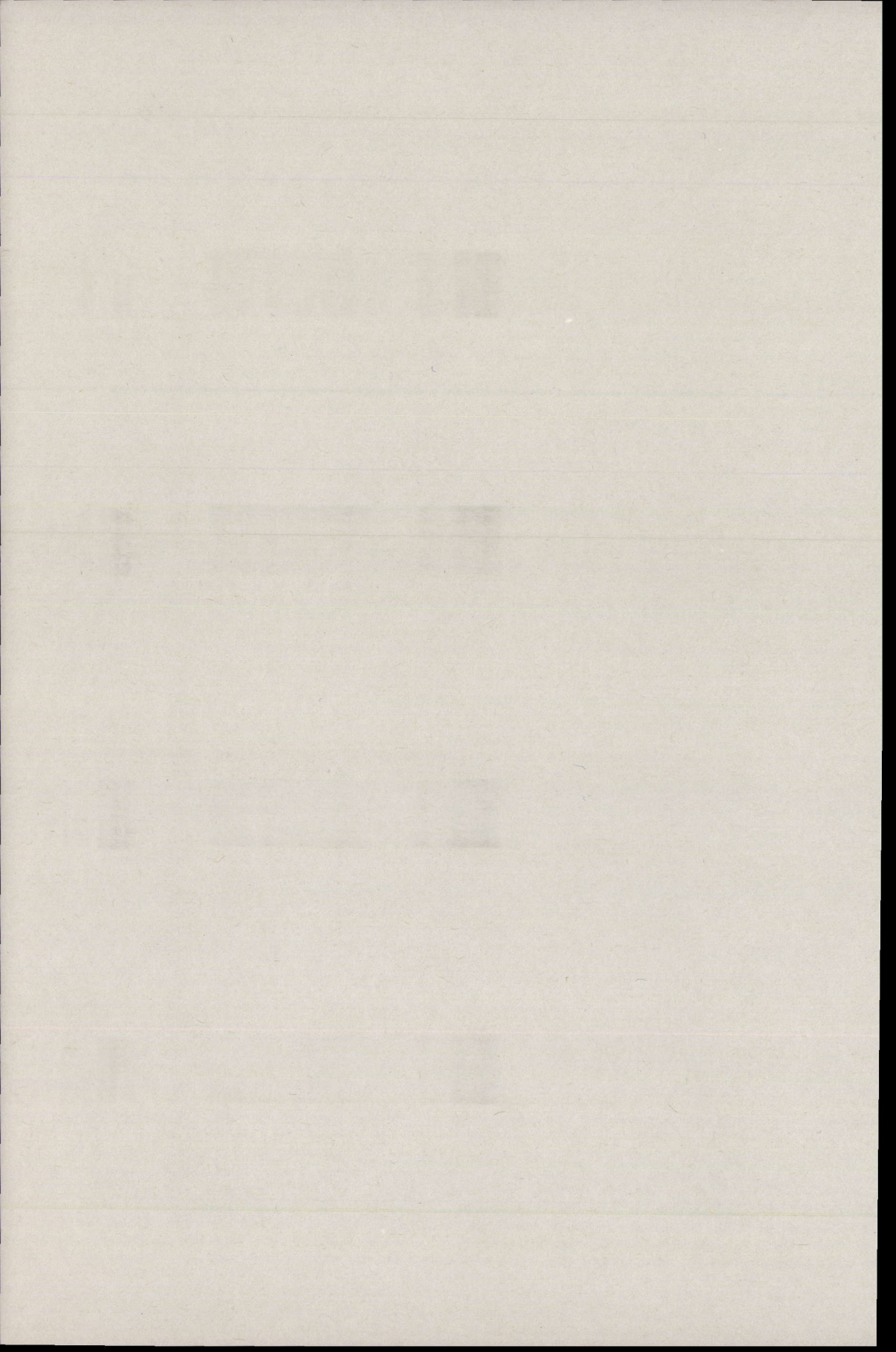


Pierre COLMAN et Berthe LHOIST-COLMAN

MATHIEU SCOVILLE (1609-1676 AU PLUS TÔT)
ET SON FILS EUSTACHE (1649-1724 AU PLUS TARD),
ORFÈVRES LIÉGEOIS

Extrait du *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. CXVI (2012), p. 37-63

Liège
Grand Curtius
– 2012 –



**MATHIEU SCOVILLE (1609-1676 AU PLUS TÔT)
ET SON FILS EUSTACHE (1649-1724 AU PLUS TARD),
ORFÈVRES LIÉGEOIS¹**

par Pierre COLMAN et Berthe LHOIST-COLMAN

Les noms de famille n'ont eu de stabilité qu'à partir de la création de l'état civil moderne. Celui des deux orfèvres peu connus présentés ici, tiré du nom d'un petit patelin de la province de Namur², pas du tout rare de nos jours, compte parmi les plus malmenés. Il s'épelle Scoville, Scovie, Scovée, Scowille, Scovie, Schovye, Schoville, Schovil, Schonville³. La forme citée en tête sera adoptée, en considération des signatures autographes, moins inconstantes.

MATHIEU

Mathieu est baptisé à Saint-Adalbert le 3 mai 1609⁴. Il est le fils de Jean Scoville et de Marguerite Damaz. Il va cumuler la profession d'orfèvre et celle de passementier, qui était celle de son frère, Jacques.

¹ La liste des abréviations se trouve à la fin de l'article. Sauf mention contraire, les documents d'archives cités sont tous conservés au dépôt des Archives de l'État à Liège. Bon nombre d'entre eux nous ont été obligeamment communiqués par M^{me} Étienne Gaspar et par les regrettés Nestor Mélon et John Knaepen. Les notaires sont tous domiciliés à Liège. Les comptes sont en florins Brabant-Liège, ici florins tout court.

² J. HERBILLON et J. GERMAIN, *Dictionnaire des noms de famille en Belgique romane*, t. 2, Bruxelles, 1976, p. 732. Voir aussi É. PONCELET, *Inventaire analytique des chartes de la collégiale de Sainte-Croix à Liège*, t. 2, Bruxelles, s.d., p. 289, n° 2850. Les (de) Sco(u)ville sont nés nombreux en Famenne ; parmi eux, un jésuite de belle stature historique : Fr. VAN ORTROY s. j., *Scoville Philippe de*, dans *Biographie nationale*, t. 22, 1914-1920, col. 114.- C. BECKER, *Scoville (Philippe de)* dans *Dictionnaire de spiritualité*, t. 14, Paris, 1990, col. 456-457.- A. DEBLON, *Le clergé du diocèse de Liège au XVII^e siècle*, dans *BSAH*, t. 60, 1995, p. 201 et *Un recueil d'actes du Vicariat général de Liège de 1614 à 1656*, dans *BSAH*, t. 68, 2010, p. 141, n° 326.- P. GUÉRIN s. j., *Les jésuites du collège wallon*, t. 1, Liège, 1999, p. 372. À notre connaissance, aucun d'eux n'a de liens familiaux avec nos orfèvres.

³ Scovée, corrigé en Scoville par le curé qui baptise Adolphe-Joseph, a été lu « Sconce » par l'auteur de la table qui consigne le baptême d'Agnès.

⁴ RP 74, p. 70. Le couple avait fait baptiser une fille, Catherine, le 7 avril 1604.

Lorsqu'il s'intègre au Bon Métier, le 20 juillet 1635⁵, il en fait l'« acquet ». Il en aurait fait le relief, bien moins coûteux, si l'un ou l'autre de ses aïeux avait compté parmi les membres de la corporation.

Il prend pour épouse Agnès, fille de Stas (Eustache) Hardenne et de Marie Bernimolin. Il a d'elle au moins six enfants en l'espace de onze ans, de 1638 à 1649 : Marguerite, Eustache, Marie, Jean, François et Eustache-Mathias⁶. Il entre en conflit avec sa belle-famille pour cause de sombres affaires d'argent ; elles seront portées devant le tribunal de l'Official et aplanies par Pierre de Slins, doyen du chapitre de Saint-Pierre⁷.

Le 13 mai 1650, Mathieu participe à une réunion qui se tient en Souverain-Pont, chez Pierre de Fraïse⁸, l'un des deux gouverneurs du « membre » des orfèvres, c'est-à-dire ceux des membres de la corporation qui exercent le métier, une petite minorité⁹. Sont là aussi le « reward » (contrôleur-marqueur) Jacques Goesin¹⁰, l'orfèvre Renier Grommelier¹¹ et le « valet serimenté » Étienne de Joseijt¹². Ils mettent leur signature au bas de l'acte (fig. 6). La décision unanime prise le 4 février en assemblée plénière est alors entérinée. Elle marquait la volonté de défendre bec et ongles les droits et privilèges acquis. Presque tous les orfèvres alors en

⁵ BREUER, 1382.

⁶ Ils sont baptisés respectivement le 10.8.1638, le 18.12.1640, le 22.6.1643, le 19.11.1644, le 25.2.1647 et le 3.7.1649 (RP 10, f° 49 et f° 160 v° ; 11, f° 4 v°, f° 75 et f° 190 ; 12, f° 27 v°).

⁷ Notaire G. Lien, 1660, f° 104 v°-105 v° (11.6) et f° 150 (8.10), 1662, f° 30-30 v° (27.2) (J. Knaepen). Pierre de Slins, élu le 5.11.1657, meurt le 17.1.1663 (É. PONCELET, *Inventaire analytique des chartes de la collégiale de Saint-Pierre à Liège*, Bruxelles, 1906, p. xxxviii).

⁸ C'est un maître de premier plan : COLMAN, p. 63-65. Voir aussi P. COLMAN, *Pierre de Fraïse le jeune, orfèvre liégeois*, dans *Revue belge d'archéologie et d'histoire de l'art*, t. 36, 1967, p. 76, n. 4.- *Louis XIV*, n° 241 et n° 249.- Liège 1991, p. 66.

⁹ Notaire J. Sauveur (M^{me} Gaspar). Ils ont été semoncés par le souverain Mayeur, assurément Paul baron de Berlo, proscrit en 1646, revenu dans les fourgons de Ferdinand de Bavière à l'issue du conflit meurtrier entre les Chiroux et les Grignoux (C. DE BORMAN, *Les échevins de la Souveraine Justice de Liège*, t. 2, Liège, 1899, p. 191 et 443-444). Au sujet du « membre », voir COLMAN, p. 33.

¹⁰ Assurément le fils de Jean Goesin, mieux connu. Voir COLMAN, p. 63-65.- R. JANS, *Une dynastie d'orfèvres liégeois : les Goesin*, dans *Bulletin de la Société royale Le Vieux-Liège*, t. 8, n° 176-177, 1972, p. 120-121.

¹¹ Flémalle-Haute, Greffe, r. 16, f° 233, 11.3.1650 (N. Mélon). On connaît six autres orfèvres de ce nom, qui s'écrit parfois Groumelier, voire Gruymellier : Mathieu, que l'on va rencontrer ci-après, Jérôme père et fils, Jean, François et Jean-François (notaires R. Gangelt, 4.6.1638 ; J. Sauveur, 26.7.1647 ; Th. Pauwea, 5.1.1654, 11.3.1655, 3.12.1659, 11.1.1661 et 28.4.1664 ; J. G. Rochart, 6.8.1664 ; G. Fr. Pauwea, 14.10.1667 ; J. Sauveur, 13.10.1672 et 10.12.1685 ; M. Herck, 27.5 et 13.6. 1678 ; L. Ogier, 5.1 et 21.11.1687, 11.9.1698 ; collégiale Saint-Pierre, 15.6.1665, « Joannes Hyeronimus ») (partim N. Mélon). Voir aussi BREUER, 1387, 1391 et 1461.- *Contrats*, p. 312 et 313.

¹² Il signe « estien de Joze ». Les orfèvres de nom cités en 1758 (BERTHOLET, p. 316, n° 31 et n° 32) descendent sans doute de lui.

activité à Liège sont sur pied de guerre, n'en doutons pas. Longue est la liste des noms : Bastin Martin le Jeune, l'autre gouverneur¹³, Jean Leonardi, Aymond Voes¹⁴, France Houbar, Bastin Martin le Vieux, l'autre « reward », Massin de Spaux¹⁵, Jean Chantraine¹⁶ et son gendre Jacques Libert¹⁷, Jean Coune¹⁸, Jean Roese, France Stevart¹⁹, Jacques Brouhart²⁰, N. Baijonville²¹, Gille de Lens²², Renier Jenicot, Simon Wilhelm, Pierre Simon²³, Mathieu Louhougne²⁴, Thomas Timmermans²⁵ et

¹³ Il est inscrit le 29 juin 1637 : BREUER, 1381. Voir aussi notaires J. Parfondry, 2.4.1652 et J. G. Rochart, 7.10.1658 (N. Mélon). Bastin Martin le Vieux, qui suit, est à n'en pas douter son père. Un orfèvre homonyme apparaîtra bien plus tard (BRASSINNE, p. 333.- J. ROUHART-CHABOT, *Inventaire des archives de la famille de Grougars et de ses alliés*, Bruxelles, 1969, p. 62, n° 374.- BERTHOLET, p. 308.- Liège 1991, p. 49, BM, avec des doutes qu'il faut lever). Il descend assurément d'eux.

¹⁴ Marqueur de la corporation de 1622 à 1667, gouverneur en 1641 (Métiers, 359, relief du 24.7).- COLMAN, p. 43, 44, 52, 61-62, 63, 111, 121, 193 et 280.- Liège 1991, p. 49.

¹⁵ Alias de Spa(z) : Cours de justice, œuvres, Jupille, 80, f° 15 (2.3.1617) ; notaires H. Ouppie, 3.12.1633 ; R. Gangelt, 17.6.1649 et 30.11.1657 ; Th. Pauwea, 12.5.1650 ; J. Sauveur, 30.4.1652 ; M. Louvrix, 3.5.1652.

¹⁶ Alias (de) Chantrene : J. ROUHART-CHABOT, *Les orfèvres Dartois et leur famille à Liège*, dans *BSAH*, t. 50, 1970, p. 42.- COLMAN, p. 292.

¹⁷ BREUER, 925, 1111, 1255 et 1337.

¹⁸ Alias Jean Huls(t) dit Coune (1618-1689...) : notaires J. Sauveur, 15.4.1649 et M. Louvrix, 24.6.1651 ; Cour féodale de Liège, reg. 104, 30.6.1663 ; Conseil Privé, 129, f° 34, 28.11.1684 (partim N. Mélon).- BREUER, 1416.- COLMAN, p. 62 et 286.- Liège 1991, p. 59, IH.

¹⁹ Il a été graveur de coins monétaires. Il a laissé maintes traces écrites : Chambre des comptes, 2.4.1640 ; Cures. Marie-Madeleine, 12, p. 253, 21.1. et 11.8.1676 ; Échevins de Liège, Convenances et testaments, 94, 22.7.1669 ; Greffe Bertrandry, reg. 510, 27.7 et 12.8.1641 ; Greffe Bernimolin, 94, 3.4.1667 ; notaires N. Henri, 26.4.1634 ; J. Parfondry, 2.4.1652 ; R. Castro, 18.6.1658 ; B. Firis, 9.8.1659 ; J. G. Rochart, 3.9.1667 ; G. Fr. Pauwea, 30.11.1673 ; V. Donnea, 25.11.1681 ; Officialité. Rendages proclamatoires, n° 344, 12.8.1641.- ARCHIVES DE L'ÉVÊCHÉ DE LIÈGE, Cathédrale Saint-Lambert, B.VII.17, 3.7.1653.- C. DE BORMAN, *Les échevins...*, t. 2, 1899, p. 471, n. 2.- BREUER, 1454.- BRASSINNE, p. 366.- *Louis XIV*, n° 259. Les mentions les plus récentes concernent sans doute son fils et homonyme, qui se rencontrera plus loin.

²⁰ Alias Bur(g)har(t) et autres variantes d'un nom germanique (1616-1669...) : notaires Th. Pauwea, 1644, f° 151 ; J. Sauveur, 1646, f° 174 et 1655, f° 4 ; G. Lien, 1651, f° 269 v° et 1652, f° 12.- BREUER, 1650.- *Contrats*, p. 105 et p. 309-311, n° 647, 652, 654 et 656.- COLMAN, p. 285.- Liège 1991, p. 57, IB.

²¹ Alias Baillonville : Échevins de Liège, Greffe Bertrandry, reg. 511, 29.1.1643.

²² Un orfèvre ainsi nommé se repère entre 1647 et 1674 : notaires Th. Pauwea, 2 et 26.9.1647, 3 et 19.2.1648, 3.3 et 29.9.1654, 7.7 et 1.10.1655, 26.10.1657, 30.3.1659, 18.11.1661, 25.8.1673 et 4.4.1674 et G. Fr. Pauwea, 18 et 29.11.1661, 19.2.1663 et 13.6.1672 ; il intervient de surcroît fréquemment comme témoin à partir de 1648. Par l'acte du 25 août 1673, il proteste parce qu'il n'a pu obtenir « coppie des visitations » opérées par Jacques Hubert chez Jean Vincent de Lamine et chez un sieur Tijmmermans. Ce dernier, dont le prénom n'est pas précisé, demeure en Outremeuse, doit être identifié avec Pierre Timmermans, dont les sept enfants sont baptisés à Saint-Pholien entre 1677 et 1691 (BRASSINNE, p. 370). Quant à Hubert et Lamine, il sera question d'eux ci-dessous à plusieurs reprises.

²³ Il mourra le 9.1.1664 : notaire G. Fr. Pauwea, 13.11.1663 ; Échevins de Liège, Greffe Bernimolin, Convenances et testaments, 94, f° 32 v°. Voir aussi *Contrats*, p. 310, n° 650.

²⁴ Alias Lohonne et Lohoigne (notaires J. Waseige, 9.6.1679 et L. Ogier, 9.12.1684 ; et 26.7.1686.- BREUER, 1606 (Lohenne).

²⁵ Notaires J. Wootdetruxhe, 5.1.1660 ; J. Parfondry, 6.1.1660 ; Th. Pauwea, 7.7.1662 et 25.8.1673 ; Échevins de Liège, Obligations, reg. 139, 9.8.1661 (partim N. Mélon).- *Contrats*, p. 311, n° 656.

Guilheume Poncelet²⁶. Henri de Flémalle (1624-1686) brille par son absence ; c'est sans doute parce qu'il est à Paris²⁷. Frans Schelberg, aussi ; c'est peut-être parce qu'il incarne l'adversaire : d'origine étrangère, car natif de Venlo, il est devenu l'orfèvre du chapitre cathédral en 1645, au grand dépit de Pierre de Fraisne²⁸.

En 1651, Mathieu Scoville est taxé pour les 63 vitres de la maison qu'il occupe rue Gérardrie²⁹. C'est là que sont passés deux actes notariés datés du 27 décembre 1653 et du 4 janvier 1654 : il vend, de concert avec ses frères, Jacques, le passementier, et Gérard, « faiseur de blans tranchants » (coutelier), une maison avec boutique, héritée de leurs parents, sise rue Lulay des Febvres³⁰. Il occupe par la suite une maison sur le Pont d'Île ; le bail (« stuit »), venu à expiration en 1672, à Pâques, n'est pas renouvelé³¹.

L'orfèvre compte parmi ceux qui se réunissent le 27 janvier 1675 en la « chambre » des commissaires de la Cité. Ils décident de poursuivre le procès intenté par le Bon Métier contre Jacques Hubert³², son rentier, en vue de le contraindre à rendre ses comptes³³.

Ce n'est pas la dernière des traces écrites laissées par Mathieu. Le 12 octobre de l'année suivante, il tient sur les fonts de Notre-Dame son petit-fils, à qui son prénom est donné, comme c'est l'usage³⁴. Sa mort est antérieure, de beaucoup sans doute, au 7 avril 1704, date à laquelle sa veuve le suit dans la tombe.

²⁶ Notaires J. G. Rochart, 23.11.1658 (N. Mélon) et J. Wootdetrixe, 16.4.1660.

²⁷ COLMAN, p. 65-66.- R. JANS, *Bertholet Flémalle et sa famille*, dans *BIAL*, t. 101, 1989, p. 105-110.

²⁸ COLMAN, p. 54, n. 18 et p. 282.- Liège 1991, p. 52 (FS), où « peut-être » est à remplacer par « probablement ». L'enquête fouillée qui reste à faire sur son compte devra s'étendre au domaine monétaire.

²⁹ *Description du rapport des vitres et bonniers...*, Liège, 1651, non paginé ; il lui en coûte 9 florins et 9 patars.- Th. GOBERT, *Liège à travers les âges*, t. 5, 1976, p. 348, n. 170.

³⁰ Cures. Saint-Martin-en-Île, 29, copies des actes, aujourd'hui perdus, passés par devant Conrad Coune.

³¹ Notaire J. Dujardin, 1672, f° 47 (M^{me} Gaspar).

³² Son nom prend parfois un i final. Son poinçon est connu avec certitude : COLMAN, p. 51 et 285.- Liège 1991, p. 59, IH (1), 1670-1677. Son caractère devait être ombrageux. C'est lui qui interdit que « coppie des visitations » soit communiquée à Gilles de Lens, comme nous venons de le faire savoir. Et comme nous allons le montrer, il donnera du fil à retordre au Bon Métier. Il y a été inscrit le 3 novembre 1665 (BREUER, 1494).

³³ Notaire J. Wootdetrixe (J. Knaepen). L'acte est suivi d'une note du 11 novembre : le Conseil de la Cité accorde au Métier le droit d'engager sur ses biens dix muids de spelte (épeautre) pour faire face aux frais.

³⁴ Il avait été le parrain de la première-née d'Eustache, Agnès, le 11.2.1670 (voir ci-après).

Des documents peu nombreux font mention d'ouvrages de sa main. En 1650 et 1651, il est payé pour avoir livré une grande croix d'argent à l'église Saint-Hubert et pour avoir « reilluminé » l'ostensoir³⁵ ; en 1652, pour un pot à moutarde que les croisiers paient 58 florins³⁶ ; en 1666, pour un calice et sa patène destinés à l'église de Mont-Saint-André³⁷ ; en 1668-1670, pour des chandeliers et une croix livrés à l'église Saint-Servais³⁸ ; en 1675, pour le nettoyage de l'argenterie de l'église Sainte-Catherine³⁹.

La croix d'argent de Saint-Hubert, une des paroissiales que le Concordat de 1801 a vouées à la disparition, est passée à son héritière naturelle, Sainte-Croix, collégiale déchuée. Elle avait été située vers 1640 en raison de son style, qui relève plus de la Renaissance que du baroque (fig. 1), le millésime sous le poinçon à l'aigle bicéphale n'étant pas lisible⁴⁰. Elle doit être rajeunie de dix ans, le paiement le prouve. Il prouve aussi que le poinçon aux initiales MS (fig. 8) est bien celui de Mathieu Scoville⁴¹, comme le donnait à penser l'accord chronologique avec les données d'archives. Les éléments coulés pourraient bien avoir été surmoulés ou acquis tout faits par Scoville, et pourraient donc être italiens, plutôt qu'italianisants, tant les médaillons représentant les Évangélistes (fig. 2) que le Christ, inscrit dans le sillage de celui que Jeanne d'Autriche a eu de Giambologna en 1573.

Le répertoire des objets marqués de son poinçon placé à la fin de l'article ne comporte que des objets de caractère religieux. Le plus ancien est de 1644. Les plus récents datent des années pendant lesquelles les marques corporatives deviennent fâcheusement imprécises, de 1667 à 1688⁴². Le calice qu'un *graffito* date de 1688 remonte à 1659 au plus tard, si le troisième chiffre du millésime est bien un 5.

³⁵ Cures. Saint-Hubert, n° 23, 26.3 et 7.11.1650, 15.1. et ?6.1651 (le jour n'est pas indiqué).

³⁶ Couvents. Croisières, 47, 28.12.1652.

³⁷ Cathédrale. Secrétariat. Protocole des directeurs, n° 127 (1.7.1666). - ARCHIVES DE L'ÉVÊCHÉ DE LIÈGE, Cathédrale Saint-Lambert, B. III, 1, f° 86 (J. Knaepen). Obligation de décimateur (H. HASQUIN, dir., *Communes de Belgique*, t. 2, Bruxelles, 1980, p. 1031) parcimonieusement remplie : le pied n'était pas en argent, mais en cuivre argenté. L'église destinataire n'a plus les objets : *RPMSB, Brabant, Perwez*, p. 15.

³⁸ Cures. Saint-Servais, 4, papiers libres n°s 2 et 8.

³⁹ Cures. Saint-Denis, Sainte-Catherine, 18, f° 197.

⁴⁰ C'est en 1612 qu'une croix fort pareille sort de l'atelier de l'orfèvre tournaisien Guillaume de Surmont (L. TONDREAU, J. DUGNOILLE et G. DUPHÉNIEUX, *Orfèvrerie en Hainaut*, Anvers, 1985, p. 181). C'est entre 1622 et 1629 qu'une croix plus élégante a été créée par le maître liégeois dont la marque est formée des lettres S et T en monogramme, peut-être Stas le Thorier (COLMAN, p. 146, p. 224, n° 341 et fig. 184).

⁴¹ COLMAN, p. 146 et 288. - Liège 1991, p. 64.

⁴² COLMAN, p. 43-44.

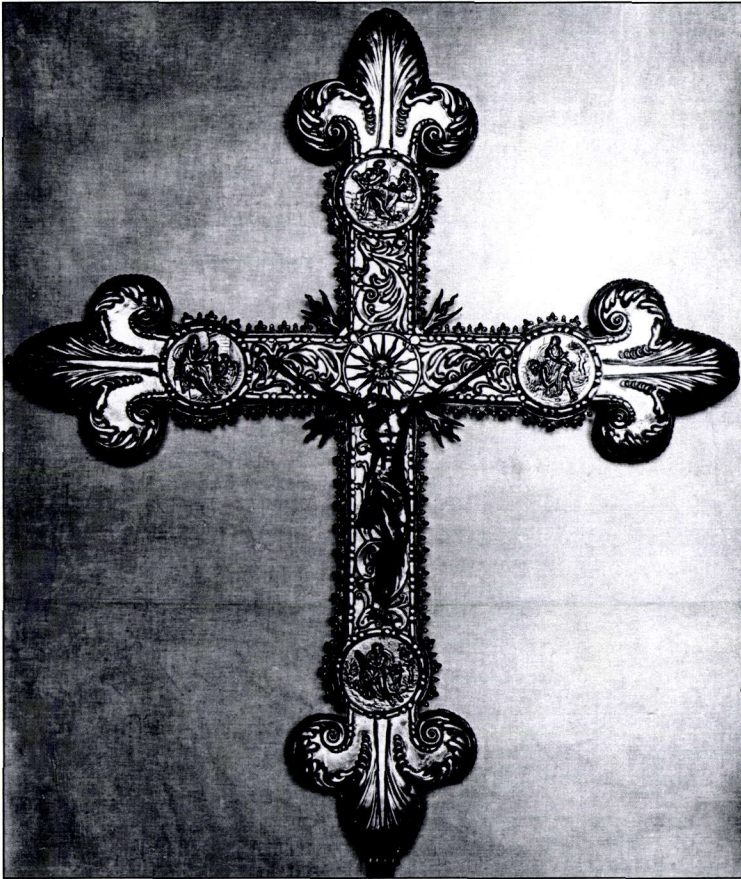


Fig. 1 – Croix de procession, par Mathieu Scoville, 1650 au plus tard.
Liège, église Sainte-Croix. © IRPA-KIK, Bruxelles.

L'ostensoir de Fexhe-Slins, quant à lui, porte une inscription commémorative comportant le millésime de 1657 (certainement pas 1637), ainsi qu'un poinçon dont le millésime est regrettablement endommagé : les deux premiers chiffres sont bien lisibles, 1 et 6, ce qui est sans intérêt ; le troisième est assurément un 5 réduit à peu de chose ; le dernier a été pris pour un 5. C'est plutôt un 7 illisible. Créer une pièce de ce genre sans avoir de commande aurait été, en effet, une grave entorse à la prudence.



Fig. 2 – Idem, détail : médaillon, saint Mathieu.
© IRPA-KIK, Bruxelles.

Le ciboire de Grand-Axhe, où voisinent 1655 et 1663, aurait-il attendu un acheteur pendant huit années dans le magasin de Scoville ? Pareil objet était de bien moindre coût, mais c'est plus probablement un achat « de seconde main ». Quant aux chandeliers de l'église Saint-Jacques à Liège, où 1656 et 1657 sont en compétition, et au ciboire de La Roche-en-Ardenne, où c'est 1654 et 1655 qui le sont, sans doute ont-ils été présentés au contrôle dans les derniers jours de décembre et n'ont-ils reçu l'inscription qu'au début de l'année suivante.

L'œuvre totalise une vingtaine de pièces, calices, ciboires (en nombre étonnant, par pur hasard assurément), pyxide, boîte aux saintes huiles, chandeliers, croix de procession. Beaucoup sont d'une grande simplicité.



Fig. 3 – Ciboire, 1654, LVDOVICVS GODART.
Laroche-en-Ardenne, église Saint-Nicolas. © IRPA-KIK, Bruxelles.



Fig. 4 – Ciboire, 1656. Houffalize, église Sainte-Catherine.
© IRPA-KIK, Bruxelles.

L'évolution stylistique qui s'y lit n'est en rien simple et logique. Les lobes de la base des calices de 1656 et 1666 sont encore dans la veine gothique, tout comme les saillants anguleux de celle de deux des ostensoirs, l'un de 1655 et l'autre de 1667 au plus tôt. Les colonnettes baguées antiquisantes de l'ostensoir de 1655 restent dans l'esprit de la Renaissance, alors que les colonnettes torsées de celui de 1653 proclament que l'heure du baroque a sonné. Même conversion dans les chandeliers : ceux de 1656 ont encore une base circulaire portée par trois boules, ceux de 1667 au plus tôt ont un pied profilé en violon et porté par trois griffes, dans lequel trois pans larges et concaves sont en alternance avec trois pans droits très étroits. Ce sont les modèles anversois qui sont suivis, mais dans ce qu'ils ont de moins rubénien, avec de la retenue, en particulier dans la saillie des reliefs. Quand le vent tourne, quand il se met à souffler de Paris, Mathieu est mort et enterré.

Deux des ciboires, datés respectivement de 1654 et de 1656⁴³, permettent une comparaison instructive : le plus ancien (fig. 3) est plus grand et beaucoup plus orné que l'autre (fig. 4) ; ils ont des profils différents. Dans tout cela, les goûts et les moyens financiers des donneurs d'ordre ont joué prioritairement, sans nul doute. L'orfèvre a néanmoins gardé une grande marge de manœuvre.

L'évolution des mentalités s'est inscrite, quant à elle, dans les transformations successives de l'ostensoir de l'église Saint-Remy à Ortho (fig. 5) : le cylindre qui l'équipait à l'origine a cédé la place, au siècle suivant, à un réceptacle rond entouré de rayons, un soleil ; exposé ainsi modernisé à Liège en 1905, et photographié, il a retrouvé par la suite son apparence première. Il est en laiton doré et donc démuné de poinçons. Il est incontestablement de Mathieu Scoville, un attachant manuscrit laissé par Jean de Marlet, curé d'Ortho de 1636 à 1664, en fournit la preuve, tout en le datant de 1643⁴⁴. Il a donc un an de moins que la plus ancienne des pièces marquées MS. Elle a fait sensation selon toute apparence, car bon nombre d'entre elles sont conservées dans les parages aujourd'hui encore.

⁴³ COLMAN, fig. 120 et 121. La légende de la fig. 136 est à corriger : l'ostensoir ne porte pas le poinçon MS, mais bien GI, comme indiqué dans l'inventaire (n° 146).

⁴⁴ RPMSB, Luxembourg, *La Roche-en-Ardenne*, p. 50.- Cat. exp. *Beaux dimanches d'autrefois. Orfèvrerie et ornements liturgiques dans la province de Luxembourg*, Bastogne, 1991, n° 145. Sur Jean de Marlet, voir A. DEBLON, *Un recueil d'actes du Vicariat général de Liège de 1614 à 1656*, dans *BSAH*, t. 68, 2010, n° 223, 286 et 361. L'enquête a été fertile en rebondissements. Si elle a été couronnée de succès, c'est grâce à Agnès Gouders, auteure du *Répertoire*, à Sébastien Pierre, conservateur du Musée en Piconrue à Bastogne, et au père Stanislas, membre de l'équipe paroissiale de La-Roche-en-Ardenne. Pour plus de détails, voir P. COLMAN, *L'ostensoir d'Ortho*, dans *Musée en Piconrue*, sous presse.



Fig. 5 – Ostensorio d'Ortho, 1643. Bastogne, Musée en Piconrue.
© Musée en Piconrue, Bastogne.

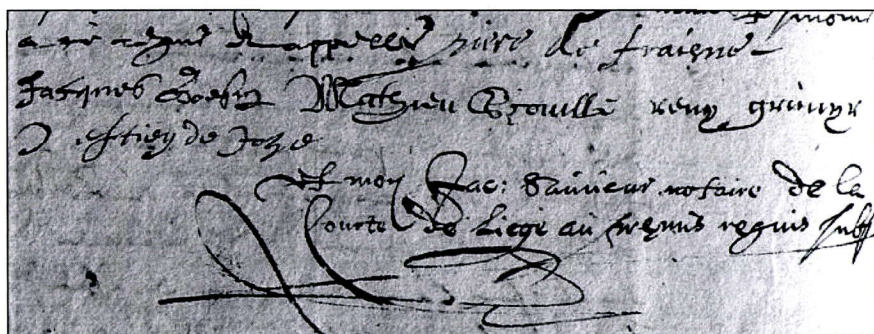
The image shows a rectangular section of a handwritten document. At the top, there is a line of text: "à l'égard de l'appareil vuire de fraigne". Below this, several names are written in cursive: "Jacques Goetin", "Mathieu Groullé", "Reny Gromyr", and "d'Étienne de Joseijt". A large, stylized signature, likely of the notary Jacques Sauveur, is written across the bottom half of the section. To the right of this signature, the text "Notaire J. Sauveur" and "de la Courte de Liège au présent requis pub" is visible.

Fig. 6 – La signature de Mathieu et celles de Pierre de Fraigne le Vieux, de Jacques Goetin, de Renier Grommelier (Reny Gromyr), d'Étienne de Joseijt et du notaire Jacques Sauveur. Notaire J. Sauveur, 13.5.1650.

EUSTACHE

Le premier des garçons nés de Mathieu et d'Agnès reçoit au baptême, le 18 décembre 1640, le prénom d'Eustache, nullement rare alors ; c'est celui de son grand-père maternel, dont la veuve, Marie Bernimollin, est sa marraine⁴⁵. Le parrain est André Hardenne, son oncle, époux de Marie Fresar, fille de Nicolas⁴⁶.

Le dernier reçoit celui d'Eustache-Mathias le 3 juillet 1649⁴⁷ ; il est tenu sur les fonts par Eustache Strecheus, chanoine de Sainte-Croix en 1637 et doyen en 1667, décédé en 1679⁴⁸.

C'est avec comme prénom « Eustace » tout court que l'un des deux enfants sera inscrit au registre du Métier le 15 mai 1669⁴⁹. Pas le premier-né, car pour une inscription comme celle-là, 29 ans, c'est trop vieux. Sans doute était-il mort prématurément, et son cadet a-t-il été son remplaçant, si l'on ose dire.

⁴⁵ RP 10, f° 160 v° ; notaire Michel Herck, 26.7.1684, f° 250. Au sujet des coutumes en matière de parrainage, voir É. HÉLIN, *La dénomination des personnes dans quelques régions de la Belgique francophone*, dans *Noms et prénoms*, L. Henry éd., Dolhain, 1974, p. 27.

⁴⁶ Compte tenu de la date, c'est probablement le père de l'orfèvre en vue auquel nous viendrons ci-après.

⁴⁷ RP 12, f° 27 v°.

⁴⁸ É. PONCELET, *Inventaire analytique des chartes de la collégiale de Sainte-Croix à Liège*, t. 1, Bruxelles, 1911, p. LXVII. Strecheus serait-il pour quelque chose dans la vocation de trois des fils d'Eustache ?

⁴⁹ BREUER, 1504.

Le mariage du jeune orfèvre doit assurément se situer aux environs de la date de l'inscription. L'épousée est Marie Mathieu, alias Mathiae, fille d'Éloi le Vieux et de Nicole Thirionet⁵⁰. Neuf enfants naissent entre 1670 et 1689 : Agnès, Éloi, Marie-Françoise, Mathieu, Martin-Eustache, Catherine, Jean, Marie-Jeanne et Adolphe-Joseph⁵¹. Les parents vivent dans la paroisse Saint-André. La capitation levée en 1689 y localise rue des Mineurs, l'orfèvre « Stas Scovie »⁵².

Il est à différentes reprises impliqué dans des affaires de famille, le plus souvent en qualité de mari et mambour de Marie. Divers immeubles font l'objet de transactions⁵³. Parmi eux, une maison sise au Vieux-Marché, en face du palais, à l'enseigne du *Chapeau d'or*, pourvue de deux boutiques, « alentour d'une desquelles boutiques il y a des belles treilles (éventaires) d'orphevre »⁵⁴ ; il intervient en tant que mambour de son neveu Mathieu-Théodard⁵⁵, fils mineur de feu son frère Jean⁵⁶.

Le 1^{er} février 1688, il règle avec ses deux beaux-frères, Éloy « Mathei », « jadis l'un des quatre conseillers de ceste cité », et Pierre Agret (Agheret), marchand, le partage des biens provenant du couple Mathieu-Thirionet ; dès le 9, il vend la rente qui lui a été attribuée, ainsi que d'autres, aux religieuses du couvent des capucines⁵⁷.

⁵⁰ Ce mariage, on en cherche en vain la trace dans les registres paroissiaux liégeois conservés. Pas trace du couple dans les *Convenances et testaments* au sein du fonds des échevins. C'est probablement le père de la mariée qui paie cher, 18 florins, pour les 120 vitres de sa maison sur le Marché (*Description... o.c.* paroisse Saint-André).

⁵¹ Ils sont baptisés respectivement le 11.2.1670, le 10.7.1672, le 26.4.1674, le 12.10.1676, le 3.8.1679, le 1.6.1682, le 24.8.1684, le 14.4.1687 et le 9.9.1689 (RP 16, f° 97 et f° 262, reg. 17, f° 116 v° et f° 274 v°, reg. 18, f° 113 v°, reg. 19 et 21, non paginés).

⁵² BREUER, 1504.

⁵³ Officialité. Rendages proclamatoires, t. XXVIII, f° 316 v° (23.4.1671), t. XXX, f° 527 v° (22.12.1681).

⁵⁴ Officialité. Rendages proclamatoires, t. XXX, f° 476-478 v° (15.4.1681).

⁵⁵ L'enfant a été baptisé le 28 janvier 1674, et sa sœur aînée Marie-Agnès le 12 avril 1671. Il épousera Marie Guivar le 7 juin 1698 à Saint-André (RP 97, p. 18). Il mourra le 27 mai 1718 (RP 82, non paginé). Les tables des RP le rebaptisent Théodore.

⁵⁶ Les porteurs de ce nom se bousculent. Un Jean Scoville est baptisé le 19 novembre 1644 (RP 11, f° 75) ; c'est peut-être lui qui a épousé une Marguerite Scoville dont il a au moins trois enfants (12.4.1671, 11.9.1672 et 27.12.1675). Un Jean Scovie, orfèvre, travaille pour le couvent des croisières en 1659 (Abbayes et couvents. Croisières, n° 48, non paginé, 7.6.1659 ; voir aussi 17.8 et 1.9.1659). Un autre, marchand bourgeois, apparaît en 1683 (Notaire J. Sauveur, 1683-1684, f° 10) ; c'est peut-être à lui que Marie Dewandre donne huit enfants entre 1677 et 1693. « M^{re} Jean Scovil demeurant à Vervier » est repéré en 1667 (Notaire H. J. Dor, 18 et 20 janvier (J. Knaepen). L'un d'eux, ou un autre encore, paroissien de Saint-Adalbert, rend l'âme le 27 mai 1718, suivi dans la mort par sa veuve le 6 janvier 1724. En tout cas, le fils qu'Eustache a eu trois ans plus tard, le 24 août 1684, Jean, n'a pas été le filleul de son oncle paternel. Voir aussi Fr. LECOMTE, *Inventaire des archives de la Maison de Miséricorde dite Hôpital de Bavière*, Bruxelles, 1979, p. 91, n° 1949.

⁵⁷ Notaire N.-Ph. Malpais. Les rétroactes sont minutieusement consignés.

Le 18 juillet 1676, il contracte un emprunt de 600 florins⁵⁸. Le 2 mai 1691, il est l'objet d'une assignation pour défaut de paiement d'une rente de 50 florins⁵⁹.

Il a tenu sur les fonts de Notre-Dame Marie-Françoise, fille de l'orfèvre Jacques Roideaux et de Marie-Marguerite Pietkin, le 17 mars 1688 et Eustache-Gérard, né d'André De Bêche et de Catherine Delbrouque (Delbrouck), le 26 mars 1690⁶⁰. Tous sont très probablement apparentés.

Les dissensions qui déchirent le Bon Métier donnent beaucoup de soucis à Eustache. Il assiste à l'assemblée qui se tient le 1^{er} mai 1673 à l'hôtel de ville pour y débattre du différend qui oppose le Métier à Jacques Hubert⁶¹. Le 11 août, il se porte garant, avec France (François) Stevart, Henri de Flémalle, Nicolas Fresar⁶² et Jean de Lamine⁶³, pour Nicolas Woot de Trixhe, un des gouverneurs « modernes », qui lui-même le fait au bénéfice de Gilles de Lens, dans la perspective d'un procès devant le bourgmestre et les conseillers⁶⁴. Jean de Lamine, Henri Counet⁶⁵, Eustache Scoville, Nicolas Sicquet⁶⁶, Mathieu Grommelier⁶⁷, François Stevart et François Knaeps⁶⁸ déposent l'un après l'autre à ce sujet devant le notaire Théo Pauwea le 28 juin 1674. Hubert a refusé tout accommodement, ils l'attestent. La décision de poursuivre est prise le 27 janvier 1675 ; Mathieu et Eustache sont côte à côte, on vient de le voir.

⁵⁸ L'acte est passé chez le bailleur, Jean Hoche, bénéficiaire de la cathédrale, domicilié derrière Sainte-Catherine (Échevins de Liège. Œuvres, 586, f° 251 v°). La rente annuelle est de 30 florins.

⁵⁹ Notaire N.-Ph. Malpais. Les requérantes sont Jeanne de Liverlo, veuve de l'échevin de Selys, et Marie-Anne Spineux, veuve du commissaire Lewalle. La « maison ci-devant possédée par ledit Scoville extante en la rue des frères Mineurs paroisse saint André portant l'enseigne de la Corne de cerfve » avait été mise en vente dix ans plus tôt (Officialité. Rendages proclamatoires, t. XXX, f° 481 v° et 527 v°. La maison enseignée *À la Tête* ou *Corne de cerf* était sise au bout du Marché.

⁶⁰ Sur ces deux maîtres, voir *Enquête*, p. 106-109 et 122-123. Correction à apporter p. 116 : le poids de l'esterlin est de 1,5 g ; c'est l'once qui pèse environ 30 g.

⁶¹ Comme il appert de l'acte qu'il passe le 28 juin 1674 devant le notaire Théo Pauwea, un des sept actes pareils.

⁶² Ou Frésart : Chambre des comptes, n° 260, f° 262 v° ; Couvents. Prémontrés de Bearepart, n° 4, f° 508 (1676) ; notaires J. Sauveur, 30.11.1651, 18.11.1661 et 1683-1684, f° 10 ; G. Fr. Pauwea, 8.3.1663 et 30.11.1673 ; J. Heugheurs, 17.8.1671 ; M. Louvrix, 25.3.1673, 17.10.1675 et 24.9.1676 ; L. Ogier, 11.8.1673 ; J. G. Rochart, 12.2.1683 ; A. Thonnart, 19.6.1684 ; P. Malmendy, 8.5.1694 (*partim* N. Mélon).- Ph. DE LIMBOURG, *Armoriaux liégeois*, t. 1, 1930, p. 193, n. 3.- BREUER, 1470.- *Contrats*, p. 108-110 et p. 311, n° 655. Sans doute joaillier. Son poinçon reste à découvrir.

⁶³ Alias Jean Vincent de Lamine, ou Laminne ou Lamenne. Comme la mention « le Jeune » s'ajoute au nom dans un écrit de 1698, on doit sans doute distinguer deux homonymes, assurément le père et le fils. C'est sûrement le père qui est inscrit dans le registre du Bon Métier le 10 mars 1651 (BREUER, 1450 ; voir aussi n° 1600). C'est lui sans doute le père de la fillette qu'Agnès Corswarem met au monde le 22 juin 1663 et des cinq enfants qu'Agnès Fagot met au monde de 1664 à 1670,

Mathieu n'est plus de ce monde, assurément, le 6 janvier 1679, quand un « Scoville » tout court qui est dès lors Eustache se présente devant le notaire Jacques Sauveur. Il est l'un des « compagnons hantans le bon mestier des orphevres » qui font appel à lui. Le contenu de la supplique présentée au prince-évêque par Antoine Durbuto est à leurs yeux un écrit « erroné et rempli d'un faux narré » et jamais on n'a « choqué les régaux de SAS », jamais les prérogatives du souverain n'ont été violées, autrement dit, beaucoup moins savoureusement.

Lorsque le décès de Henri de Flémalle rend vacant le poste de graveur des monnaies, en 1686, Eustache le brigue ; il ne l'obtient pas⁶⁹. Le 10 septembre 1695, un « Scoville orfevre de la cour », membre de la Chambre Saint-Michel, figure parmi ceux que Joseph-Clément de Bavière désigne pour faire partie du prochain Conseil de la Cité⁷⁰.

Le Bon Métier reste en proie à la discorde. Un soir de juillet 1696, le 15, notre homme est attablé dans un cabaret, à l'enseigne de *L'Empereur*, du côté du couvent des carmes, en compagnie de son confrère Christophe Sauvage⁷¹. Il y discute avec lui « des difficultés touchant les affaires de leur mestiers ». Il n'est pas mêlé à la bagarre qui met aux prises Sauvage et deux autres orfèvres, Guillaume Dirick⁷² et

lui aussi qui est l'auteur de l'ostensoir qu'Eustache expertise en 1687. Voir aussi Collégiales. Saint-Martin, n° 685 (2.8.1670) ; cures. Saint-Martin-en-Île, reg. 66, p. 56 ; reg. 89, f° 184 ; Sainte-Aldegonde, reg. 57 ; notaire G. Fr. Pauwea, 30.11.1673.- ARCHIVES DE L'ÉVÊCHÉ DE LIÈGE, Vicariat général, E.III.11. La clarté reste à faire en ce qui touche les trois poinçons I L (Liège 1991, p. 59).

⁶⁴ Notaire L. Ogier, 11.8.1673, deux actes successifs (N. Mélon). Sur cet orfèvre, dont la veuve est remariée en 1681, voir notaires J. Parfondry, 12.5.1643, Wootdetruxhe, 16.11.1660 et 18.6.1666 et 17 et 28.7.1668, L. Ogier, 12.10.1675 ; 4 et 5.12.1679 ; 8 et 11.2.1680 ; cures, Saint-Martin-en-Île, 64 (28.7.1673, 5.2 et 7.3.1676, 12 et 20.12.1681) et 65 (27.2.1678) ; mêmes postes dans le registre 86.

⁶⁵ Notaires P. J. Rodberg, 1.5.1648 et J. G. Rochart, 12.3.1665 (N. Mélon).

⁶⁶ Alias Siquet, parfois précédé d'un « de ». Il est pris à partie par Jacques Hubert au sujet du métal jaune : or de vieux florin, de ducat, de pistole, il ne cache pas qu'il s'y perd (notaire G. Fr. Pauwea, 3.3.1674). Voir aussi notaires P. Derome, 17.8.1673 et G. de Bleret, 4.3.1687 ; cures. Saint-Hubert, n° 23, 14.6.1689 (il est âgé de 45 ans, il a femme et enfants) et 20.6.1699.

⁶⁷ Sans doute le fils de Renier. Il se présente devant le notaire Wootdetruxhe le 7 janvier 1666. Voir aussi *Contrats*, p. 313, n° 664.

⁶⁸ COLMAN, p. 50, 134, n. 224 et 282.- Liège 1991, p. 52, FK.- *Ritter und Priester. Acht Jahrhunderte Deutscher Orden in Nordwesteuropa*, exp. Alden Biesen, 1992, p. 218-219 (III.6.2).

⁶⁹ Chambre des comptes, reg. 19 f° 29 et f° 30 v°.- R. JANS, *Bertholet Flémalle et sa famille*, dans *BLAL*, t. 101, 1989, p. 110.

⁷⁰ Conseil privé, 128, f° 259.

⁷¹ Il épouse Antoinette Bo(o)ne(n)bacher et ils font souche (BRASSINNE, p. 355). Il meurt le 23.3.1720 (*Attestations*, p. 27-29). Il a utilisé, c'est presque certain, un poinçon sans couronne à fond grené, fort inhabituel (Liège 1991, p. 50). Voir encore notaire P. Malmendy, 29.5.1698.

⁷² Sur Dirick (1668-1739), titulaire probable de l'un des nombreux poinçons GD, voir COLMAN, p. 283 et Liège 1991, p. 53, GD (3).

Charles de Hontoir⁷³, un moment plus tard, non loin de là. Un coup de canne est asséné à un témoin, qui tire l'épée. Un coup de feu part. Plus de peur que de mal, car le sang ne coule pas⁷⁴.

Le 13 octobre 1711, Charles de Hontoir et Herman Bovy sont chargés d'agir contre Jean-François Knaeps, leur gouverneur et contrôleur. Les orfèvres se sont ameutés pour leur donner procuration. Scoville est du nombre⁷⁵.

Un seul de ses apprentis est connu : Jean-Philippe a Campo, qui n'a pas laissé d'autres traces. Son père signe le contrat le 8 mars 1679 devant le notaire A. Thonnart.

Un acte notarié dressé le 7 décembre 1687⁷⁶, long de deux pages, dûment signé (fig. 7) plein de ratures et de chiffres et non exempt d'erreurs de calcul, ce qui n'a rien d'extraordinaire, montre Eustache dans le rôle d'expert. Il est en nombreuse compagnie : deux autres orfèvres, Lambert Mottet⁷⁷ et Jean de Lamine, encore lui, un sieur Chefneux (au sujet de qui nos recherches sont restées vaines) qui a procuré la « custode », et Mathieu Bayet, marchand demeurant à Olne, qui représente Pierre Perle, marchand bourgeois, ancien bourgmestre de la ville d'Arlon. Ils se sont réunis dans la cuisine de Mottet, en Neuvise, à l'enseigne du *Mouton blanc*. Scoville et Mottet pèsent une « remonstrance » faite par Lamine pour l'église paroissiale d'Arlon, Saint-Martin. Le poids, y compris « le croissant » (le support de l'hostie consacrée) est de 207 onces et 13 esterlins, plus de 6 kilos. Le cuivre (celui de la tige filetée axiale, assurément) pèse 6 onces et 3 esterlins, le « cristal » 5 onces⁷⁸. L'argent mis en œuvre a été fourni par Pierre Perle à concurrence de 191 onces. Lamine a ajouté « de son propre » 5 onces et 7 esterlins, dont coût 22 florins et 15 patars. Pour la façon, se basant sur le prix convenu, 3 florins par once,

⁷³ Hontoir (1661-1724), frère du sculpteur, a été engagé comme apprenti le 28 octobre 1673 par Jean de Lamine, qu'il a mécontenté à tel point que le contrat a été cassé (J. YERNAUX, *Les de Hontoir...*, dans *Études... dédiées à Ferdinand Courtoy*, Namur, 1952, p. 726 et 731-732.- COLMAN, p. 71, n. 173). Son poinçon, connu en toute certitude, est fait de ses initiales, couronnées (COLMAN, p. 70-71 et 281 et Liège 1991, p. 50).

⁷⁴ Notaires J. R. Decaverenne, 30.7.1696 et L. Ogier, 8.8.1696. C'est l'orfèvre Gilles de Lens qui fait recueillir les témoignages, sans doute le fils de celui de la génération précédente, procédurier dans l'âme. Deux autres orfèvres sont cités, Moreaux et Plumiers. Le premier n'est pas un inconnu (voir COLMAN, p. 50 et 282), le second si.

⁷⁵ Conseil privé, 330.- *Enquête*, p. 114-115 (liste des noms p. 115, n. 1). Sur Knaeps, dont l'existence a été remplie de querelles, voir Conseil Privé, n° 1699.- COLMAN, p. 69-73.- *Attestations*, p. 27-29.

⁷⁶ Notaire R. Demicheroux, f° 148-148 v° (M^{me} Gaspar).

⁷⁷ BRASSINNE, p. 337-338.- Liège 1991, p. 62, LM (1) et (2). Il meurt en 1691 : *Enquête*, p. 114.

appelé les jans mers, et leur surp
Lambert mottet Eustache Scoville
Mathieu Bajjet Catherine Lem
Nicolas Tomsin témoin
Remy De Micheroux
notaire au premier sequis

Fig. 7 – La signature d'Eustache et celle de Lambert Mottet, celles des trois témoins, Mathieu Bajjet, Catherine Lem, Nicolas Tomsin, et celle du notaire Remy De Micheroux. Notaire R. Demicheroux, 7.12.1687, f° 148 v°.

il réclame 603 florins, comme si le poids total était de 201 onces, et non pas de 196 onces et 7 esterlins (outre que $13 - 3 = 10$, et non 7). Il a « mérité », estiment Mottet et Scoville, 60 florins pour la dorure, plus 10 pour le « cristal » et 12 pour les pierres du soleil, payés à Chefneux. Le solde se monte à 143 florins et 15 patards, que Bayet promet de payer dans les trois semaines. L'ostensoir est destiné à l'église paroissiale d'Arlon, qui avait été la proie d'un incendie dû à la négligence de soldats français le 24 mai 1660, et dont la restauration s'était achevée vers 1682⁷⁹. Le seul ostensor ancien qu'on y trouve aujourd'hui est celui qu'un nommé Legendre a livré en 1746⁸⁰.

⁷⁸ Il s'agit assurément de verre parfaitement transparent plutôt que de cristal au sens actuel du mot. Le poids, environ 150 g, est trop élevé pour le cylindre en verre soufflé d'épaisseur réduite qui est typique des ostensoirs-tourelles à l'ancienne ; on s'est d'ailleurs détourné d'eux à Liège depuis une vingtaine d'années. Ce « cristal » doit se confondre avec la « custode ». C'est le disque de verre épais qui abrite l'hostie dans les ostensoirs-soleils, ou, mieux, ce sont les deux disques entre lesquels elle est abritée. Une facture datée du 18 avril 1710 qui concerne entre autres une « Remonstrance » comporte un poste « pour les 2 cristal » (L. ENGEN, *De quelques orfèvres et poinçons liégeois du XVIII^e siècle*, dans *BIAL*, t. 115, 2010-2011, p. 391). Le poids n'est pas précisé, mais le coût l'est : « 5 frans », moitié moins. Le cylindre de verre de l'ostensoir d'Ortho a été payé 13 florins et 12 sous en 1643 (P. COLMAN, *L'ostensoir d'Ortho*, dans *Musée en Piconrue*, sous presse). Les « chystalles pour la Remonstrance » payés 28 patards en 1673 (Cures. Saint-Martin-en-Île, reg. 64) sont tout bonnement des imitations de pierres fines.

⁷⁹ A. BERTRAND, *Histoire d'Arlon*, Arlon, 1940, p. 60.

⁸⁰ RPMSB. *Province du Luxembourg. Canton d'Arlon*, Bruxelles, 1976, p. 17-18. « Un plus grand ostensor en argent pesant dix-huit livres » ainsi qu'une ampoule ont été vendus en 1804 par le Conseil de fabrique (G.-Fr. PRAT, *Histoire d'Arlon*, Arlon, t. 1, 1873, p. 448-449).

L'activité créatrice d'Eustache a laissé dans les archives des traces d'un vif intérêt, encore qu'aucun des objets concernés ne soit venu jusqu'à nous, jusqu'à preuve du contraire. La plus ancienne date du 11 juillet 1682 : il reçoit 39 florins et 10 patars pour solde de paiement d'ouvrages faits pour l'église Saint-Servais, sans plus⁸¹. La plus détaillée remonte au 17 novembre 1688. L'orfèvre se rend, en Hors-Château, au domicile de Jean Osmond, maître de la confrérie de Saint-Roch qu'abrite l'église Saint-Thomas⁸² ; il y retrouve maître Gérard Toussaint de Meillen, chapelain de l'église, Jean Bodeux, maître de la confrérie lui aussi, et le notaire Nicolas Philippe Malpais. Ce dernier acte la convention passée entre eux pour la « forme et la façon d'un image d'argent de St Rock » qui devra peser 100 onces, 200 et davantage avec ses « annexes », sans nul doute le bourdon de pèlerin, l'ange et le chien traditionnels. L'œuvre devra être achevée à temps pour être exposée et portée à la procession le jour de la fête du Saint-Sacrement « prochain venant », soit le 9 juin 1689, faute de quoi Scoville perdra 10 écus (40 florins Brabant-Liège) sur le coût de la façon, fixé à 550 florins, forfaitairement, et non pas à l'once de métal utilisé. L'un des deux témoins, Jean « Wanbrée » (Van Brée), promet d'avancer la somme, sans intérêts, à condition de détenir la pièce jusqu'à ce qu'il soit entièrement remboursé. « Le meme iour et tantost en presence de nous les tesmoins et notaire soubescriit comparut R^d S^r Jean de Rocour chanoine de S^t Bartholomé en liege et curé de S^t Thomas » ; il remet à l'orfèvre en « acompt » la somme de 652 florins et 7 patars qui lui avait été confiée par les maîtres précédents⁸³. Cet argent qui n'entre pas dans le salaire de Scoville fait partie du métal à mettre en œuvre,

⁸¹ Cures. Saint-Servais, 4, n. 14.

⁸² Elle a été créée le 29 juillet 1629, sous Urbain VIII (Archives diocésaines, Prévôté, 18, rescription de la visite de 1774, n° 15 (communication de M. André Deblon, l'archiviste très regretté) ; voir aussi 14, f° 74 et 252 v°). Ses archives ne sont pas conservées. Elle est mentionnée lors de la visite de 1655. En 1688, elle a le soutien et la confiance du clergé paroissial. Ce n'est plus le cas en 1725-1726 : dans une lettre à l'archidiacre Berthold de Wansoulle, le curé Lambert Constant fait état d'un conflit avec le porte-étendard de la confrérie ; « la plupart des confrères, écrit-il, n'agissant ordinairement dans les assemblées que par esprit de cabale et d'une manière si étourdie à crier, qu'ils se rendent insupportables » ; il en a « la tête cassée » (ARCHIVES DE L'ÉVÊCHÉ DE LIÈGE, Vicariat général, E.III.11, lettre non datée). Ce sont des artisans et des marchands. Osmond est menuisier, Bodeux cordonnier ; Van Brée père et fils, les deux témoins, sont des marchands ; le fils, Nicolas-Winand, deviendra chanoine de Saint-Barthélemy (J. PAQUAY, *La collégiale Saint-Barthélemy à Liège*, Liège, 1935, p. 84). Tous sont établis, comme le notaire Malpais, en Hors-Château, « côté Meuse ». Sur les confréries liégeoises, longtemps si nombreuses et si actives, voir Ph. GOUJARD, *La vie des confréries dans l'évêché de Liège au XVIII^e siècle*, dans *Bulletin de la Société royale Le Vieux-Liège*, t. 12, n° 263, 1993, p. 489-501.

⁸³ Notaire N. Ph. Malpais (M^{me} Gaspar). Au bas du premier acte, les signatures de Scoville, Osmond, des deux Van Brée et du notaire, et la marque de Bodeux, qui ne sait pas écrire ; au bas du second, celles de Scoville, d'Osmond et du notaire.

dont l'aloï n'a, du coup, pas à être précisé. En revanche, l'orfèvre fournira les matériaux nécessaires à la « structure » du « pied » (socle), du poids de 100 onces « et davantage », sans doute du métal vil chichement garni d'argent, à exécuter « iouxte la modelle susditte » et à soumettre « au dir des cognoisseurs ». Le modèle n'est pas fourni par un sculpteur, comme d'ordinaire : le *Saint Roch* doit être fait « iouxte la forme de celluy de S^t Jean baptiste et plus belle si faire se peut ». Reconnaissons celui qui avait été exécuté dix ans plus tôt par Henri de Flémalle et qui est parvenu jusqu'à nous, lui⁸⁴.

L'inventaire de 1725 reprend « la statue de S^t Roch d'argent »⁸⁵, celui du 11 février 1775 « unam effigiem Sti Rochi argenteam »⁸⁶. Celui du 22 nivose an IV (12 janvier 1796) note la présence dans la sacristie de « la figure de saint Rock en argent et le pied de cuivre doré »⁸⁷. Comme bien de confrérie, elle a dû échapper aux spoliations révolutionnaires ; sa trace s'est néanmoins perdue⁸⁸.

Le contrat du 17 novembre 1688 est à comparer avec celui qui lie, le 13 octobre 1687, l'orfèvre Nicolas Grisart et les maîtres de l'une des confréries abritées dans l'église Saint-Pholien⁸⁹. Il s'agit d'une Vierge à l'Enfant par bonheur conservée, la « Vierge des Tanneurs »⁹⁰. Le salaire de Grisart est de 2 florins et 10 patars par once, celui de Scoville de 550 florins pour 200 onces environ, soit 2 florins et 15 patars environ ; cependant, la confection du piédestal y est comprise.

Le 19 septembre 1692, Eustache signe avec l'un des chanoines de Saint-Paul, François Gouverneur, un contrat relatif à un ostensor qui pèsera 80 onces environ (2400 g) et sera livré au bout d'un an, sous peine de sanction financière. Il fera agréer un modèle. Il recevra de quatre en

⁸⁴ COLMAN, p. 66 et 154, n° 351 et fig. 210. Sur Henri de Flémalle, voir COLMAN, p. 65-66 et JANS, *o.c.*, p. 105-110.

⁸⁵ ARCHIVES DE L'ÉVÊCHÉ DE LIÈGE, Vicariat général, E.III.11.

⁸⁶ Archives diocésaines, Prévôté, 18, non paginé.

⁸⁷ Fonds français. Préfecture, 516/3. Le propriétaire n'est pas spécifié, alors qu'il est précisé qu'à l'autel du chœur se trouve « une croix processionnel appartenante à la confrérie du st sacrement en cuivre ».

⁸⁸ Ne pas la confondre avec la statue, selon toute vraisemblance en bois, que mentionne l'inventaire dressé en octobre 1685 par le curé Rocour « un bourdon et calbace d'argent pour servir à l'image de S. Roch » ; voir aussi Prévôté, 15, f° 173. Deux saint Roch en argent aux poinçons liégeois sont parvenus jusqu'à nous. Ils proviennent de deux églises liégeoises : Saint-André et Saint-Jean-Baptiste. L'un, de François Knaeps, date de 1670 ; l'autre, attribué à Henri de Flémalle, date de 1678 (COLMAN, p. 154, fig. 209 et 210, n° inv. 280 et 351).

⁸⁹ J. HELBIG, *La sculpture et les arts plastiques au pays de Liège et sur les bords de la Meuse*, Bruges, 1890, p. 207.

⁹⁰ COLMAN, p. 155, p. 233, n° 465 et fig. 212 et 213.- *Louis XIV*, n° 269.

quatre mois 50 écus, en sus de l'argent à mettre en œuvre. Il touchera un salaire de 3 florins par once, plus élevé que la norme, mais il fournira les « pierreries » et les fera sertir⁹¹.

C'est à l'année 1703 que remonte la trace la plus récente d'activité professionnelle. Le 3 juin, la Cité paie 1153 florins et 10 patars, fort coquette somme, au « Sr Scoville » pour un bassin d'argent offert au général comte de Tilly⁹². La somme est mise « ens mains du Sr chanoine son fils ». Les deux cadets ne sont pas encore chanoines de Sainte-Croix : l'avant-dernier, Jean, alias Jean-Michel, baptisé le 24 août 1684, pourvu en 1708, sera admis en 1710 ; le dernier, Adolphe-Joseph, baptisé le 9 septembre 1689, sera pourvu, en remplacement de son aîné, et admis en 1711⁹³. Il s'agit donc de Mathieu, alias Mathieu-Clément, chanoine et chantre de Saint-Denis⁹⁴, qui a été tenu sur les fonts en 1676, comme on l'a vu, et sera repéré en 1719 et 1723 dans le rôle de parrain, comme on va le voir.

Le 29 novembre 1715, un beau mariage vient confirmer l'ascension sociale de la famille, qui se manifeste par l'apparition de plus en plus fréquente d'un petit « de » devant son nom. La benjamine d'Eustache, Marie-Jeanne, épouse Arnold-Philippe de Selys, membre d'une famille aristocratique fort en vue⁹⁵. Quatre des enfants qui leur naîtront seront tenus sur les fonts baptismaux par un de leurs oncles chanoines⁹⁶.

Le 5 juillet 1716, Agnès tient le rôle de marraine⁹⁷ à la place de sa mère, veuve, qui survivra jusqu'au 6 janvier 1724⁹⁸. Ce n'est donc pas le décès de l'orfèvre que le curé de Notre-Dame aux Fonts consigne laconiquement parmi ceux du mois de septembre 1719 : « Le 9^{me} le sr Scoville »⁹⁹.

⁹¹ Notaire L. Ogier. Nous n'avons pas trouvé la moindre information au sujet du chanoine. Au sujet des salaires, voir COLMAN, p. 193-194. Les pierres étaient assurément fausses, comme les règlements le permettaient (voir COLMAN, p. 38).

⁹² Cité, 74, f° 50 v°. Claude-Frédéric de t' Serclaes (1648-1723), général au service des puissances liguées contre Louis XIV, avait été nommé gouverneur militaire de Liège au lendemain de la capitulation de 1702 (E. JORDENS, dans *Biographie nationale*, t. 25, 1930-1932, col. 772-773).

⁹³ RP 19 et 21, non paginé. - É. PONCELET, *Inventaire analytique des chartes de la collégiale de Sainte-Croix à Liège*, Bruxelles, t. 1, 1911, p. CLXII et CLXXI et t. 2, s.d., p. 271, n° 2760. - L. LAHAYE, *Analyse des Actes contenus dans les Registres du Scel des Grâces*, t. 2, Liège, 1921, p. 45-46. - Fr. LECOMTE, *Inventaire des archives de la Maison de Miséricorde dite Hôpital de Bavière*, Bruxelles, 1979, p. 91, n° 1950.

⁹⁴ LAHAYE, *o.c.*, p. 41. - B. LHOIST-COLMAN, *Portes et portails à l'église Saint-Denis à Liège*, dans *Leodium*, t. 67, 1982, p. 1, n. 2. À mieux y regarder, le chanoine-chantre n'évince pas les entrepreneurs ; ce qu'il « prend à soi », c'est la dépense.

⁹⁵ RP 205, f° 43 ; le chanoine Joseph-Adolphe est l'un des témoins : P. HANQUET, *Les Liverlo à Liège*, Liège, 1963, p. 261.

⁹⁶ Mathieu-Clément le 20 novembre 1717 et le 17 mai 1723, Adolphe-Joseph le 18 octobre 1719 et le 15 juillet 1724 (RP 26, p. 746 et 894 ; 27, p. 137 et 28, p. 8 ; voir aussi 27, p. 102).

⁹⁷ RP 111, f° 161 v°. Eustache n'a donc pu être le parrain d'aucun des enfants.

Eustache était encore en vie en 1708 : il prend en location une maison proche de l'église Sainte-Catherine¹⁰⁰. Encore qu'il signe « Scoville », alors que sa signature habituelle est Eusthe ou Eustache Scoville ou Scovielle (fig. 7), nous voyons là un *terminus post quem*. C'est donc un homonyme qui rend l'âme en 1704 ; ni son âge, ni sa profession ne sont précisés¹⁰¹.

Quant au poinçon d'Eustache, il montrait ses initiales en capitales romaines sous une couronne à trois fleurons s'il était conforme à la norme liégeoise en la matière. Celui qui s'est rencontré (fig. 8) est attribué à un autre maître, Englebert Stevart¹⁰². Né en 1647, deux ans avant Eustache, cet orfèvre a été le premier à en avoir un, en bonne logique.

Les maîtres porteurs d'initiales identiques avaient la ressource de forger une variante en ajoutant un point ou quelque autre signe distinctif ; ainsi de GD, HS, ID et PD. Rares sont ceux qui s'écartent radicalement des sentiers battus. Le plus imaginatif d'entre eux a conçu un monogramme en italiques sur un fond asymétrique¹⁰³. Il l'a frappé sur des pièces qui s'échelonnent entre 1667-1688 et 1701-1702. L'une des lettres est sans aucun doute un S. Mais l'autre, F plutôt que Z ou F et T soudées, n'est certainement pas un E (fig. 8). La marque ne peut donc pas être attribuée à Eustache Scoville. Ne serait-elle pas celle du frère d'Englebert Stevart, François, dit le Jeune pour le distinguer de leur père¹⁰⁴ ? Sa naissance remonte à 1637, mais sa trace s'arrête dès 1676 ; l'hypothèse est donc hasardeuse¹⁰⁵.

⁹⁸ RP 97 (« Mad(emoiselle) Marie Mathoi, la veuve de feu monsieur Scoville » écrit respectueusement le curé). Elle finit ses jours dans la paroisse Saint-Christophe. Elle est inhumée dans l'église du couvent de Sainte-Claire.

⁹⁹ RP 52.

¹⁰⁰ Notaire R. J. Demicheroux, 26.11.1708.

¹⁰¹ RP 91, f° 15 : « Eustachius Scoville obiit subito 2 Aug. 1704 sepultus in ecclesia nostra » ; la paroisse, Sainte-Aldegonde, ne s'est d'ailleurs jamais rencontrée dans l'enquête. Un « Stas Martinus Schoville » perd son épouse, Maria Anna Despontin, le 25 janvier 1726 et la suit dans la tombe dès le 15 février : RP 91, f° 15 ; 97, non paginé ; ils sont inhumés à l'église Saint-André, « ex charitate ».

¹⁰² BRASSINNE, p. 366-367 et 624.- COLMAN, p. 70, p. 169, n. 13, p. 237, n° 510 et fig. 106 (calice de qualité exceptionnelle, démuné de marques, signé ENG STEVART FECIT et daté de 1679) et p. 291.- *Louis XIV*, n° 224.- Liège 1991, p. 51.- *Attestations*, p. 27-29. Voir aussi BREUER, 1454 (opte pour François, sans doute à tort). Voir aussi Conseil Privé, 223, 13.10.1711 ; Cité. Comptes, 5.11.1702 ; notaire H. M. Firquet, 28.6.1711.

¹⁰³ BRASSINNE, p. 257, 408 et 626.- COLMAN p. 138, n. 235, p. 272, n° 14, p. 290, n°s 386, 458, 477, 650, 709 et 716 et fig. 228.- Cat exp. *Aspects du patrimoine artistique du C.P.A.S. de Liège*, Liège, 1988, p. 99, n° 66 A et B (la « buire », une aiguière, semble contaminée par le goût hollandais des formes souples qui font penser à des oreilles humaines, d'où le nom de style auriculaire).- Liège 1991, p. 67.

¹⁰⁴ Dans l'affirmative, on doit lui retirer le poinçon FS (3), si pareil à FS (2) qu'on doit s'en inquiéter. C'est la bouteille à l'encre. Ce poinçon FS (3) a été relevé sur des fermoirs de 1694 : J. CARTUYVELS, *Fermoirs d'argent...*, dans *Bulletin de la Société des bibliophiles liégeois*, t. 23, 1997, p. 250-251. Le père est cité en 1650, comme on l'a vu.

¹⁰⁵ BRASSINNE, p. 366.- COLMAN, p. 282. Voir aussi Cures. Sainte Marie-Madeleine, reg. 12, p. 253-254.

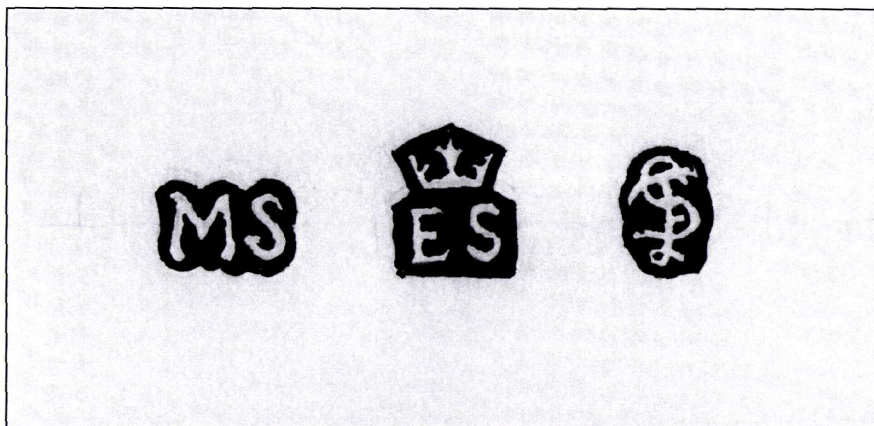


Fig. 8 – Poinçons : MS, certainement Mathieu Scoville,
ES, sans doute Englebert Stevart
et FS (?), peut-être François Stevart le Jeune.
M4X. Dessins P. Colman.

Ainsi donc, les connaissances acquises au sujet de l'œuvre d'Eustache Scoville restent limitées aux documents écrits. Provisoirement, espérons-le.

ANNEXES

RÉPERTOIRE CHRONOLOGIQUE DES PIÈCES MARQUÉES DU POINÇON MS

Le poinçon à l'aigle bicéphale surmontant un millésime, qui a changé chaque année jusqu'en 1667, est frappé sur chacune d'elles. Il est accompagné par le monogramme du marqueur Aymond Voes, A et V superposés, jusqu'en 1653. Il est alors remplacé par un écu fuselé, tiré des armoiries de Maximilien de Bavière¹⁰⁶.

¹⁰⁶ COLMAN, p. 43. Les inscriptions ici réduites à l'essentiel sont transcrites là *in extenso*. Albert Lemeunier a contribué à la mise au point de ce répertoire ; qu'il en soit remercié.

1644

Ciboire

Boreham, New Hall (GB), couvent des chanoinesses du Saint-Sépulchre ;
probablement vendu

COLMAN, n° 765.

1650

Calice

Otrange, église Sainte-Gertrude

COLMAN, n° 619.- Cat. exp. *Trésors d'art et d'histoire de Waremme et de sa région*, Waremme, 1979, p. 117, n° 141, fig. 62.- *RPMSB, Liège, Waremme*, p. 80.

IRPA M46089.

1650 au plus tard

Croix de procession

Liège, église Sainte-Croix

COLMAN, n° 490 et fig. 185.- *Louis XIV*, n° 246.- *RPMSB Liège II*, p. 29.

IRPA B6449, etc.

Fig. 1 et 2.

1653 au plus tard

Ostensoir

Sart-lez-Spa, église Saint-Lambert

Cat. exp. *Trésors d'art. Saint Remacle et saint Lambert*, Stavelot, 1968,
B 19.- *RPMSB Liège, Spa*, p. 20.

IRPA B46942 et M66688.

1654

Ciboire, LVDOVICVS GODART 1655

Laroche-en-Ardenne, église Saint-Nicolas

COLMAN, n° 168 et fig. 120.- *RPMSB, Luxembourg, La Roche-en-Ardenne*, p. 38.

IRPA B187749.

Fig. 3.

1655

Ciboire, G. MILOT, G. BODEN, JEAN SOTTEAV, 1663

Grand-Axhe, église Saint-Denis

COLMAN, n° 110.- *RPMSB, Liège, Waremme*, p. 102.

IRPA M46844.

1655

Ciboire

Hodeige, église Saint-André

COLMAN, n° 139. *RPMSB, Liège, Waremme*, p. 59.

IRPA M46204.

1656

Boîte aux saintes huiles, s. SEVERINI.IN/CONDR

Saint-Séverin-en-Condruz, église Saints-Pierre-et-Paul

RPMSB, Liège, Huy I, p. 91.

IRPA M46414.

1656

Calice, PIERE DE CAVERENNE et IENNE DOHEY

Hamois, église Saint-Pierre

COLMAN, n° 115. *RPMSB, Namur, Ciney*, p. 42.

1656

Ciboire

Houffalize, église Sainte-Catherine

COLMAN, n° 145 et fig. 121.- *RPMSB, Luxembourg, Houffalize*, p. 23.-

Cat. exp. *Art religieux, Histoire, Archéologie au Pays de Houffalize*,

Houffalize, 1985, p. 166-168, n° IV, 62.

IRPA B187741.

Fig. 4.

1656

Chandeliers (deux paires), MARIE MODIUS 1657

Liège, « Grand Curtius » (inv. MARAM n° E 139/80), dépôt de l'église
Saint-Jacques à Liège

COLMAN, n° 329.- *RPMSB, Liège II*, p. 46.

IRPA B1038, etc.

1657

Ciboire, MARGARITE AGNES DE HOENSBROECK

Liège, couvent des Filles de la Croix, Maison Saint-Joseph

COLMAN, n° 265.

IRPA B187676.

1657 (?)

Ostensoir, DENIS HOUTHEN et THIRY PUTEANVS 1657

Liège, « Grand Curtius » (inv. MARAM, n° E 27/79), dépôt de l'église
Saint-Remacle à Fexhe-Slins

RPMSB, Liège, Fexhe-Slins, p. 24.

IRPA M57937.

1654-1659 (?)

Calice, EXC.D.-COMES.RVPEFOR 1688

Sainte-Cécile, église Sainte-Cécile

COLMAN, n° 641.- *RPMSB, Luxembourg, Florenville*, p. 29.

IRPA M253668, etc.

1666

Calice, MICHEL RENDEUX

Hotton, église Saint-Pierre

COLMAN, n° 143 et fig. 104.- *RPMSB, Luxembourg, Marche-en-Famenne*, p. 29.

IRPA B187750.

1666

Pyxide, MICHEL RENDEUX

Anc. coll. Oscar de Schaetzen

COLMAN, n° 858.

1667 au plus tôt

Calice

Mortier, église Saint-Pierre

COLMAN, n° 592.- *RPMSB, Liège, Visé*, p. 42.- Cat. exp. *Trésors d'art.*

Abbaye Notre-Dame du Val-Dieu, 1966, n° 271 ; *Trésors d'art religieux au pays de Visé et saint Hadelin*, Visé, 1988, p. 276, n° 14.9.

1667 au plus tôt

Chandeliers (paire)

Liège, cathédrale Saint-Paul

COLMAN, n° 424.- *RPMSB, Liège II*, p. 79.

IRPA B93816.

1667 au plus tôt

Ostensoir

Flamierge (Givroulle), église Saint-Hubert

COLMAN, n° 93.- *RPMSB, Luxembourg, Bastogne*, p. 33.

IRPA B187746.

1670

Ciboire

Bettincourt, église Saint-Lambert

RPMSB, Liège, Waremme, p. 108.

IRPA M55052.

ABRÉVIATIONS

- Attestations* : B. LHOIST-COLMAN, *Deux attestations liégeoises de 1715 en matière de titre de l'argent pour l'orfèvrerie religieuse*, dans *Leodium*, t. 86, 2001, p. 27-29.
- P. BERTHOLET, *Documents d'archives sur des orfèvres liégeois et verviétois du XVII^e siècle au début du XIX^e*, dans *BIAL*, t. 104, 1992, p. 303-373.
- BIAL* : *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*.
- BRASSINNE : J. BRASSINNE, *L'orfèvrerie civile liégeoise*, t. 1, Liège, 1948.
- BREUER : J. BREUER, *Les orfèvres du pays de Liège. Une Liste de Membres du Métier*, dans *Bulletin de la Société des bibliophiles liégeois*, t. 13, 1935, p. 5-247.
- BSAH* : *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*.
- COLMAN : P. COLMAN, *L'orfèvrerie religieuse liégeoise*, Liège, 1966.
- Contrats* : J. YERNAUX, *Contrats de travail liégeois du XVII^e siècle*, Bruxelles, 1941.
- Enquête* : P. COLMAN, *Enquête sur quelques orfèvres liégeois contemporains du « Roi-Soleil »*, dans *BIAL*, t. 103, 1991, p. 105-123.
- Liège 1991 : catalogue de l'exposition *L'orfèvrerie civile ancienne du pays de Liège*.
- Louis XIV* : catalogue de l'exposition *Le siècle de Louis XIV au pays de Liège*, Liège, 1975.
- RP : Registres paroissiaux de Liège conservés aux Archives de l'État à Liège.
- RPMSB* : *Répertoire photographique du mobilier des sanctuaires de Belgique*.

APPENDICE AUTOCRITIQUE

« Plaisante-t-il ? » C'est en 1966 que je posais la question, interloqué par une phrase tirée d'une correspondance remontant au mois de septembre de l'an de grâce 1625 : « Je ne sçai si vos sorciers iroyent bien jusque à là » (P. COLMAN, *L'orfèvrerie religieuse liégeoise*, p. 112).

L'un des meilleurs orfèvres liégeois de l'époque, Jean Goesin le Vieux, avait été chargé par le prieur de l'abbaye de Stavelot de confectionner un buste-reliquaire de saint Poppon, commande périlleuse autant que fastueuse. Il ne parvenait pas à réaliser la main. Il avait « failli par trois fois ».

Ma question trahissait un engagement à œillères dans le domaine de l'orfèvrerie. Une enquête dans celui de la sorcellerie m'aurait montré que nul ne songeait à plaisanter sur ce chapitre en ces temps pas si lointains. J'allais par la suite être bouleversé par le film « Les sorcières de Salem ». On me pardonnera, j'espère, d'avoir tant tardé à battre ma coulpe.

Pierre COLMAN

